

## DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## communiqué

N°: 147

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE RELEASE: LE 1ER OCTOBRE 1982

COMMUNIQUÉ SUR LA NAMIBIE ÉMIS

PAR LES MINISTRES DES ÁFFAIRES ÉTRANGÈRES

DU CANADA, DE LA FRANCE,

DU ROYAUME-UNI, DES ÉTATS-UNIS ET DU

SECRÉTAIRE D'ETAT DES ÁFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,

NEW YORK, LE 1ER OCTOBRE 1982

Les ministres des Affaires étangères du Canada, de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et le Secrétaire d'État des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne se sont réunis à New York le 1er octobre pour dresser le constat des progrès réalisés dans les négociations namibiennes depuis leur dernière réunion au Luxembourg le 17 mai dernière.

Les ministres ont passé en revue les consultations qui ont eu lieu en juillet et août à New York entre le Groupe de contact et les représentants des États de première ligne et de la SWAPO et les consultations parallèles avec l'Affrique du Sud. Ils ont conclu à un bilan satisfaisant.

Les ministres ont salué l'accord entre les parties sur les principes constitutionnels devant s'appliquer à l'Assemblée constituante de la Namibie. Ils ont pris note du fait que toutes les parties avaient convenu que le mode d'élection de l'Assemblée constituante serait arrêté en conformité avec les termes de la résolution 435 du Conseil de sécurité et que cette question ne devrait pas retarder la mise en oeuvre de la résolution. Ils ont constaté avec satisfaction l'attitude cosntructive et souple des parties, ce qui a permis des progrès substantiels concernant l'impartialité et la taille ainsi que la composition et le déploiement de l'élément militaire du GANUPT. Ils ont noté que les représentants des États de première ligne, du Nigeria, de la SWAPO et du Groupe de contact avaient fait rapport au Secrétaire général le 24 septembre sur l'issue de leurs consultations.

Les ministres ont réaffirmé leur adhésion à une mise en oeuvre rapide de la résolution 435 de sorte que la population namibienne puisse exercer son droit à l'autodétermination et que la région connaître la paix et la sécurité. Ils ont rendu hommage aux efforts faits par le Secrétaire général et son personnel et convenu que la mise en oeuvre du plan progressait de façon satisfaisante.

Les ministres ont exprimé l'avis qu'il existait maintenant de réelles possibilités de réaliser un règlement qui renforcerait la paix et la sécurité et de favoriser le développement économique dans la région. Ils ont souligné que tous les gouvernements du Groupe de contact partageaient cet objectif.